

LES

infos

Chavigny



MUNICIPALES

n°13 Septembre 2003

Dépôt légal
Septembre 2003

Publication à périodicité variable

N°ISSN 12933074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

2

- Travaux
- Urbanisme

3

- Anim'actions d'été

4

- Mise au point
- Ecoles

6

- Du côté des associations

7

- Conseils municipaux
- État civil

8

- Skate-board
- Agenda
- Permanence des élus
- Prochain bulletin

Assemblée communale

**Samedi 8 Novembre 2003,
14 h30, à la salle du Pressoir.**

Après la canicule exceptionnelle de cet été, pour notre commune la rentrée s'est opérée sous les meilleurs auspices.

En effet la rentrée, c'est une école qui conserve toutes les classes ouvertes. Comme chaque année, depuis le début du mandat de mon équipe municipale, nous avons continué la réfection des locaux. Trois salles de classe ont été repeintes et remises aux normes électriques. Les employés communaux interviennent prioritairement dans les locaux scolaires, le mercredi (plus de cinquante interventions l'année dernière).

La rentrée, c'est aussi la réfection de chaussée sur notre axe principal, en collaboration avec le Conseil Général et sa sécurisation afin de limiter notamment la vitesse dans notre village.

La rentrée, c'est encore la reprise des travaux des commissions (et de l'équipe municipale). A cet effet, une assemblée communale sera organisée, le samedi 8 novembre 2003, pour présenter le bilan de l'année ainsi que les nouvelles pistes de travail pour l'avenir. Certains de ces chantiers, de par l'ampleur des engagements, impliquent des choix qui vont influencer la vie de notre commune pour une quinzaine d'années. **C'est le cas du Plan Local d'Urbanisme qui remplacera notre Plan d'Occupation des Sols ...**

Cette assemblée communale sera l'occasion d'exposer les objectifs et les travaux de groupes de travail, animés par les adjoints et les conseillers. Les habitants motivés par l'un de ces pôles pourront se joindre à nous et œuvrer pour l'intérêt général de la collectivité.

La tenue de notre assemblée communale précédera de quelques jours, les Assises du Développement organisées par la Communauté de Communes Moselle et Madon, autre temps fort de la démocratie participative.

A bientôt !

Le Maire, Jean-Claude Bresson.

Travaux

La chaussée rue de Nancy change de look !



Le nouvel enrobé a été réalisé et financé par le Conseil Général. La commune, quant à elle, a pris en charge la conception et une partie du financement du marquage au sol (coût du marquage: 35 000€ TTC soit 25 000€ pour la commune et 10 000€ pour le Conseil Général). La concertation avec les riverains lors de la réunion publique du 6 mai a dégagé quelques modifications.

Par contre, les voies centrales d'accélération de la sortie de la rue des castors vers Nancy et de la sortie des cottages vers Neuves-Maisons n'ont pas reçu l'aval des services de la DDE. Reste à peaufiner quelques aménagements: le terre-plein central de l'entrée du village et le début et la fin des zones de stationnement. La traversée de notre agglomération trouve ainsi une certaine homogénéité et cohérence. Bonne route !



Urbanisme

Le PLU

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est issu de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain)

Les autres documents sont:

Pour les zones urbaines: le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Pour les communes: le PLU

Pour les communes de petites tailles: la carte communale.

Notre commune possédant déjà un Plan d'Occupation des Sols (POS), nous avons donc décidé de le transformer en PLU. Le but du PLU est de maîtriser l'urbanisation dans tous ses

aspects. Trois parties composent le PLU:

Le rapport, qui s'apparente à un diagnostic et justifie le choix des élus.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Le règlement, qui comprend un document écrit et des documents graphiques accompagnés d'annexes. Il précise et délimite 4 zones: les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones

agricoles (A) et les zones naturelles et forestière (N). Les annexes complètent l'ensemble et portent principalement sur des données d'environnement (eau, assainissement, risques naturels, etc...).

Notre commune a commencé à travailler sur le PLU avec l'aide d'un cabinet privé (l'atelier des territoires) et la DDE. En ce moment, nous mettons en forme le PADD qui sera présenté au Conseil Municipal pour en débattre. Sa validation doit se faire dans les deux mois. Le PLU sera ensuite soumis à enquête publique avant d'être approuvé.

Note de la SOLOREM sur l'état d'avancement de la zone Haldat-Tram.

Rappel:

Surface totale: 47000m²

Destination: habitat individuel et petit collectif.

48 parcelles constructibles.

Aménageur: SOLOREM par le biais de la Convention Publique d'Aménagement signée avec la Commune de Chavigny

Acquisitions foncières:

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) est chargé par la convention de réaliser les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la ZAC. Il reste à acquérir 13 terrains sur les 120

pour une surface de 3775m² sur lesquelles une procédure est actuellement en voie d'achèvement. L'acquisition des terrains est subordonnée à la fixation des indemnités à verser aux propriétaires. Le juge de l'expropriation qui doit fixer les indemnités est seul maître de la procédure et des délais de celle-ci. A ce jour, aucune date ne peut être envisagée. La détermination des indemnités à verser aux propriétaires correspondra à la date de prise de possession des terrains expropriés.

Fouilles archéologiques:

Celles-ci sont obligatoires avant tout démarrage de travaux. Elles ne pourront être réalisées que lorsque la procédure d'expropriation sera achevée et la prise de possession effective.

Aspects techniques et urbanistiques:

L'ensemble des aspects techniques liés à l'aménagement de la zone est réglé avec les différents intervenants extérieurs (concessionnaires de réseaux, pompiers ...). Les éléments d'aménagements urbanistiques sont arrêtés d'un commun accord avec la commune, l'architecte de l'opération et SOLOREM. Un dossier de consultation des entreprises est prêt en vue du lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de travaux d'infrastructures (voirie, réseaux, espaces verts ...). La réalisation concrète de l'opération est cependant conditionnée, comme rappelé ci-dessous par la maîtrise foncière des terrains et la réalisation des fouilles archéologiques, sur les délais desquels ni la commune, ni SOLOREM n'ont de prise.

Anim'actions d'été



Organisé en juillet conjointement par le Foyer Rural, l'Accueil Péri-Scolaire (APS) et la municipalité, le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) a connu une fréquentation moyenne de 46 enfants par semaine. Il a répondu à l'attente des enfants qui n'ont pas eu à



s'ennuyer au cours de ces quatre semaines. Olivier Jeannerot, l'animateur communal, dirigeait une équipe de sept animateurs et animatrices qui ont su intéresser nos jeunes concitoyens. Sorties à Fraispertuis, Pierre-Percée, Flavigny, Favière, camp de quatre jours dans les Vosges et activités multiples dont certaines avec un intervenant extérieur.



Ainsi, "Land'Art", c'est chemin du Tram, dans les bois, a donné lieu à huit réalisations artistiques imaginées et exécutées par une douzaine d'enfants sous la houlette de Gérard Didierjean plasticien sculpteur de l'association "Regart".



Mise au point

Sécheresse

1) Si vous êtes victime de glissements ou mouvements de terrains imputables, à priori, à la sécheresse et générateurs de désordres sur les habitations : établissez un dossier en vue de la présentation à la commission interministérielle compétente sollicitant la constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages en question et faites-le parvenir dans les meilleurs délais en Mairie. Fournir: tout document photographique susceptible d'être considéré comme un élément d'appréciation supplémentaire de l'intensité anormale du phénomène de sécheresse et de ses conséquences, ainsi que la date d'apparition des fissures et, éventuellement, de leurs aggravations ; et tout autre document que vous jugez utile et qui peut étayer le rapport de synthèse dont la préfecture est chargé (rapport, constat d'expert d'assurance). Une précision importante: dans le cas du contrat d'assurance, une franchise d'un montant de 1500€ est à la charge de l'assuré.



2) Rationnement de l'eau. Un arrêté préfectoral du 11 août 2003 décrivait les mesures de restrictions de l'usage domestique de l'eau sur l'ensemble du département, interdisant :

- L'arrosage des pelouses, espaces verts, plantations en terre et en pot, jardins d'agrément publics et privés et les terrains de sport et de golf.
- Le lavage des voitures et le remplissage des piscines privées.
- L'arrosage des potagers sauf entre 6H et 8H du matin et entre 20H et 22H.

Ces interdictions visaient autant l'eau provenant d'un réseau d'alimentation public, d'un captage dans un puits personnel ou d'un prélèvement dans un cour d'eau. Ce qui a conduit la municipalité à fermer les fontaines, d'où l'incompréhension de plusieurs habitants, l'eau étant reversée à l'égout. Gaspillage ? Non ! Les petits ruisseaux font les grandes rivières et la Moselle a grand besoin d'eau. Rappelez-vous, il a été question avant le retour des pluies de coupures d'électricité (arrêt de la centrale de Cattenom qui est refroidie grâce à l'eau provenant de la Moselle). Comme vous, nous regrettons d'avoir laissé souffrir les plantations, la règle étant la même pour tous, il fallait donner l'exemple.

A noter qu'à ce jour, les restrictions sont levées.

Civisme

Afin de rendre la vie plus agréable à tout le monde, nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils doivent les promener en laisse, et veiller à ce qu'ils fassent leurs besoins dans des endroits où ils ne gêneront personne. Merci.

Ecoles

Fête

Le samedi matin du 21 juin, la fête battait son plein dans la cour de l'école. Les enfants de maternelle et d'élémentaire ont présenté un spectacle de deux heures, alternant chants, saynètes, danses, acrobaties. Les costumes, les décors, les musiques et surtout l'application des artistes ont fait applaudir avec beaucoup d'ardeur parents et grands-parents. La fête s'est terminée par un spectaculaire lâcher de ballons. Encore bravo à toutes et à tous, "c'était un ravissement général".

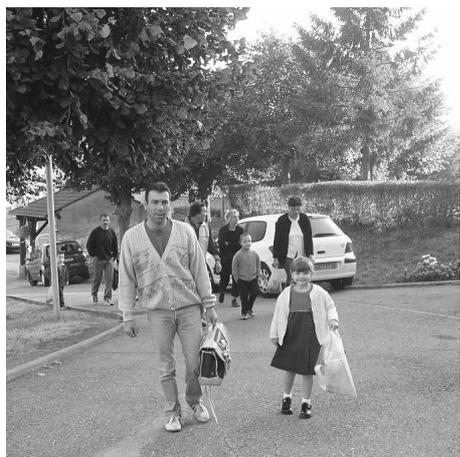


Cinq maîtresses changent d'école

Thérèse Rivierre, Sandrine Ricci, Karine Louis, Virginie Noël et Florence Hennequin changent d'école. A cette occasion, la municipalité invita fin juin sous le préau de récréation enseignantes, élèves et parents à saluer leur départ autour d'un pot de l'amitié. Jean-Claude Bresson, dans son discours, les remercia pour leur dévouement et pour tout ce qu'elles avaient apporté aux enfants de notre commune et leur souhaita aussi une pleine réussite dans leurs nouvelles classes. Christian Leheux remit à chacune un bouquet de fleurs et un cadeau souvenir auquel s'ajoutèrent plusieurs intentions de la part d'élèves et de parents.



Rentrée: Effectifs stables, toutes les classes sont maintenues !



Les parents aussi étaient présents ...

Mardi 2 septembre, les écoliers ont trouvé de nouvelles classes, de nouvelles maîtresses, de nouveaux petits camarades.

En élémentaire, la direction est assurée par Vanessa Aubry qui enseigne aux élèves de CM1 et CM2. Laurence Chasseriaux prend en charge le CP. Laurence Dieudonné

enseigne aux niveaux CE2 et CM1. Nathalie Rondags et Elisabeth Fontaine se partagent à mi-temps la classe de CE1.



En maternelle, c'est Maria Fernandez qui assure la direction de l'école et l'enseignement des petits et tout petits. Marianne Benschekroun a en charge la classe des grands et Sonia Goldrey conserve les moyens. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles enseignantes et une bonne année scolaire à tout le monde.



Premier jour d'école ...

Du côté des associations

Foyer Rural

Le 14 juin, la section danse rythmique a donné son gala de fin d'année dans la salle du Pressoir. Une salle comble où les spectateurs ont apprécié les évolutions des danseuses et danseurs sur des musiques rythmées et sous des lumières bien choisies. Le public a applaudi avec force toute cette jeunesse que Linda Kaci sait si bien animer.



Le mercredi 25 juin, la section judo proposait une démonstration des exercices appris tout au long de l'année. Nos jeunes judokas entraînés par Line Guillemot ont émerveillé leurs familles. La matinée s'est terminée par la remise de diplômes et de nouvelles ceintures. Félicitations à toutes et à tous.

Accueil Périscolaire



Le midi du vendredi 27 juin, l'Accueil Périscolaire (APS) organisait sous le chapiteau de la place communale un pique-nique pour marquer la fin de l'année scolaire. Les parents, les enseignantes, la municipalité avaient été conviés à partager avec les enfants et les responsables de l'association ce moment de convivialité, hélas trop court, la cloche de l'école n'a pas sonné mais il fallait tout de même retourner chacun à ses occupations.

Comité des Fêtes



En partenariat avec la municipalité a organisé la fête de la Musique-Feu de la St Jean et les festivités du 14 juillet. Le samedi 21 juin, de nombreux groupes ont été invités à animer la soirée: orchestre folk "Le Petit Gris" et la danse rythmique du Foyer Rural, un des groupes de hip-hop de l'école Marie-Claude Deluce, le groupe de Ska "Skatastrof", sans oublier Cynthia Campdoras et la courageuse prestation de Delphine et de Florentin. Après un contre-temps technique, la musique était reine de la fête qui s'est terminée par l'embrasement de la chavande. Les festivités du 14 juillet ont eu lieu le samedi 12.



C'est l'orchestre "Actuadance" qui a fait danser les chavinéennes et chaviniens sur des airs populaires. Vers 23H, le ciel s'illumina avec le traditionnel feu d'artifice. Deux soirées réussies qui ont rassemblé beaucoup de monde.

Conseils municipaux

En bref, quelques délibérations des conseils municipaux des 3 juillet et 22 août 2003.

Place « Le Châtel »

Approbation (à 15 voix pour et 1 voix contre) de l'avant-projet sommaire et lancement du dossier de consultation des entreprises. Les travaux devraient débuter en octobre ou novembre 2003.

Vanne motorisée

Acquisition d'une vanne motorisée automatique afin de réguler le niveau des réservoirs pour ne pas gaspiller d'eau et pouvoir se connecter automatiquement sur le réseau de la CUGN en cas d'insuffisance des sources locales.

Protection du captage d'eau

Afin de pouvoir réaliser l'étude de protection du captage d'eau (château d'eau), la commune a demandé une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Cette demande a reçu une réponse favorable à hauteur de 80% (8.820€). Il convient donc de finaliser cette subvention par la signature d'une convention avec l'Agence. Les élus autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention.

Rapport de la Communauté de Communes Moselle et Madon sur les déchets

Les contrats « Propreté » (ordures ménagères, déchetterie, tri sélectif, balayage voirie...) sont assurés par la CCMM qui en a la compétence. Comme chaque

année, le bilan est présenté aux élus municipaux. C'est Hervé TILLARD qui, en sa qualité de Vice-Président de la CCMM, assura cette présentation :

Il est à noter que le précédent contrat de propreté est arrivé à échéance le 30 juin 2002. Un nouvel appel d'offre a donc été lancé pour les cinq lots de ce contrat. Ce nouveau contrat intègre désormais le ramassage dans les rues étroites grâce à la mise en service de véhicules plus petits (6,5 T) équipés de bennes « libellules » permettant ce nouveau service.

2002 a également vu la mise en place d'un service de collecte des piles usagées sur notre territoire.

Les consignes de tri sont majoritairement respectées, les résultats en ce domaine sont encourageants et les objectifs quantitatifs sont globalement atteints.

Il est à signaler que l'accès à la déchetterie communautaire de Neuves-Maisons est désormais ouvert à tous les particuliers sans contrôle (abandon du système de vignette). Les tonnages déposés sur ce site sont en

constante augmentation.

La collecte du verre usagé est également en augmentation constante grâce notamment aux 40 bennes à verre réparties sur le territoire de la CCMM.

L'instauration de la collecte sélective sur notre collectivité a nécessité la mise en place d'un dispositif d'information et de sensibilisation auprès de la population afin d'obtenir et d'entretenir l'adhésion de tous. L'année 2002 a vu la réalisation d'un vaste programme de sensibilisation au tri des déchets ménagers auprès des scolaires pour les 700 élèves de cycle 3. (mise à disposition de Kit pédagogique, animation dans les classes, journée de l'environnement le 4 juin 2002).

Le coût global de collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets valorisables se monte à 1.173.138,34 € pour l'année 2002. Seulement un tiers de cette somme est répercutée sur les ménages via la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères, le solde étant financé par le Budget général et les subventions.

Le rapport complet est à la disposition de chacun en Mairie.

État civil

Naissance

- Yann TREMPÉ, le 16 août 2003

Bienvenue à Yann et nos félicitations à ses parents.

Mariages

- Nathalie DAS DORÈS et Manuel MACHADO, le 26 juillet 2003
- Blandine GRANDBARBE et Michel ZIMMERMANN, le 23 août 2003

Nos meilleurs vœux de bonheur !

Skate-board

Des modules pour les acrobates à roulettes sont installés depuis quelques semaines sur la place communale. Bien arrimés au sol, ils permettent à



nos « skater » d'évoluer avec plus de sécurité ... Cet aménagement souhaité depuis bien longtemps est fort apprécié de nos accros de la glisse.

Agenda

-  dimanche 19 octobre 2003
-  mardi 4 novembre 2003
-  samedi 8 novembre 2003
-  mardi 11 novembre 2003
-  mercredi 12 novembre 2003
-  samedi 15 novembre 2003

Journée des Anciens: départ à 8h30 pour Kintzheim

Bibliobus : Place de l'Église de 16h00 à 17h30

Assemblée communale : Salle du Pressoir à 15h00

Commémoration de l'Armistice

Musibus : Place de l'Église de 14h00 à 16h00

Assises du développement : Salle Polyvalente de l'OHS à Bainville-sur-Madon, de 14h00 à 18h00

Permanence des élus

Les vendredis de 16h30 à 17h30 – Une permanence est assurée en mairie par un adjoint.
En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra en décembre. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 30 novembre.